

l'allocation de \$1.50 ou \$2 par tonne tel que proposé dans la résolution, aurait pour effet de doubler la production de cet article en une seule année, qu'un grand nombre d'hommes trouveraient de l'emploi, que les capitaux n'attendaient que le moment favorable pour venir dans le pays et contribuer au développement de ces industries, et que de la naîtrait la prospérité dans toute la Confédération. J'ai en mains, M. l'Orateur, le discours que prononça sir Leonard Tilley, alors ministre des finances, lorsqu'il a présenté cette résolution, en 1883, et voici ce qu'il disait :

Dans le cours de l'année dernière, nous avons importé en tout environ 63,431 tonnes, et nous devons nous attendre que l'année prochaine, à partir de juillet 1883, à juillet 1884, nous manufacturerons probablement 40,000 tonnes.

Et il continue à démontrer que vu l'influence de cette prime, le résultat serait, avec les avantages naturels que nous possédons—et l'honorable ministre, lui-même, nous a de nouveau décrit ces avantages à peu près dans les mêmes termes—qu'avant dix ans, nous pourrions produire dans le pays tout le fer en guise nécessaire à nos besoins. Il est intéressant de noter, M. l'Orateur, combien ces prédictions se sont réalisées. Où en sommes-nous, aujourd'hui ? Les résultats justifient-ils l'imposition de cette taxe ? Quelques-unes des prédictions de l'honorable ministre se sont-elles réalisées ? Le pays a-t-il bénéficié de quelque manière des sommes énormes que nous avons payées chaque année, sous forme de primes, à ces industries de fer en guise ? Je dis non. Je dis que les chiffres prouvent le contraire. Je dis que bien que nous ayons payé chaque année des dizaines de milliers de dollars sous forme de primes à ces industries, la production du fer n'est pas plus considérable aujourd'hui, qu'elle ne l'était il y a dix ans. Je dis qu'en face de ces faits, le parlement doit mettre un terme, non-seulement à la politique déjà existante, mais aussi s'opposer à ce que l'honorable ministre nous demande de faire, c'est-à-dire, d'augmenter ces primes, et par là même, d'augmenter considérablement les taxes que le peuple devra payer.

En 1887, M. l'Orateur, lorsque le ministre des finances fit son exposé budgétaire, il nous a dit alors que notre politique fiscale avait un grand défaut ; il nous a dit qu'il y avait un article qui, d'une manière ou d'une autre, avait été omis, et que si nous imposions une forte taxe sur cet article, ce serait très avantageux pour le peuple de ce pays. Je lisais ce discours, l'autre jour, et je m'amusaï de la proposition qu'il fit et par laquelle il fit consentir la chambre à imposer une augmentation de droits énorme sur le fer. Il nous disait d'abord que si nous consentions à augmenter les droits sur le fer tel qu'il le proposait, le résultat serait de faire pencher en notre faveur la balance du commerce, qui avait toujours été contre nous, depuis nombre d'années. Cela aurait été une grande affaire si nous avions pu seulement atteindre ce résultat. Je citerai les expressions de l'honorable ministre :  
" Il y a un tableau—"

Parlant d'une série de tableaux qu'il avait passés à d'honorables députés de cette chambre—

Il y a aussi un tableau donnant la balance du commerce, et montrant à combien se monte l'importation du fer et de l'acier, ainsi que des objets, fabriqués avec ces articles. Vous n'avez qu'à l'examiner, pour voir que la balance du commerce contre le Canada est forte et évidente. En déduisant le montant des importations du fer en Canada, importations qui contribuent à soutenir les industries du fer des pays étrangers, vous verrez que ce montant équi-

M. DAVIES (L. P.-E.)

vaut presque à celui entre nos importations et nos exportations, et si vous voulez faire balancer le commerce du pays, si vous ne voulez pas que nos importations dépassent nos exportations, tranchez le nœud gordien, mettez l'industrie du fer sur le même pied où vous avez placé les autres industries canadiennes, et vous ferez disparaître en grande partie cette balance du commerce qui a toujours été contre le Canada à venir jusqu'à présent.

Voilà la promesse, la prédiction faite par le ministre des finances, voilà une des plus fortes raisons qu'il fit valoir pour engager le pays à doubler, à tripler et à quadrupler les droits que l'on imposa alors sur le fer importé dans le pays ; et la chambre, dans un moment de faiblesse s'est malheureusement rendue à la parole persuasive du ministre des finances d'alors, et quel a été le résultat. Que le ministre des finances nous dise aujourd'hui de quel côté se trouve la balance du commerce canadien. L'augmentation des taxes a-t-elle fait disparaître la balance du commerce contre le Canada ? L'honorable ministre sait que cette prédiction ne s'est pas accomplie, que nous n'avons pas obtenu le résultat auquel il s'attendait, et la balance du commerce contre le Canada est aujourd'hui plus forte qu'avant le temps où nous pouvions acheter le fer, à cause de l'imposition de droits peu élevés.

Et après, M. l'Orateur ? Toute partie du pays devait devenir riche et prospère. L'honorable député nous dit alors que l'industrie du fer de Londonderry allait faire des progrès sans parallèle dans l'histoire universelle, parce que, disait-il, nous avons dans le pays tous les matériaux nécessaires pour la fabrication du fer, et si nous avions un peu de patriotisme nous n'importerions pas le fer étranger. Il poursuivait :

S'il en est ainsi, qui empêche le vaisseau qui transporte le minerai de la Baie Weller, de Kingston et de Cobourg, en passant par les ports des Etats-Unis, de rapporter une cargaison de charbon anthracite que l'on trouve à moins de cent milles du point d'expédition ? Il n'y a qu'une chose qui puisse empêcher cela : c'est le droit imposé sur le charbon anthracite ; et ce que je me propose de demander à cette chambre de faire, c'est, d'adopter la politique d'encourager cette grande industrie du Canada, c'est de faire disparaître le droit imposé sur le charbon anthracite et d'admettre cet article en franchise.

Le capital ne devait pas prendre une, deux ou trois années, pour arriver, car l'attendait pour cela l'adoption du tarif. L'honorable député poursuivait :

Dès que cela se fera, nous aurons des hauts-fourneaux autant qu'à Cobourg, à la Baie Weller et à Kingston, chauffés par le charbon anthracite, fabricant cette espèce de fer si hautement appréciée par ceux qui possèdent des fonderies. La distance entre la Baie Weller et Charlotte, aux Etats-Unis, est d'environ soixante milles, et entre Rochester et les mines de charbon anthracite, de 150 milles ; et en faisant connaître ces distances et en donnant ce qui se fait chaque jour aux Etats-Unis, où la houille et le fer sont à 1,000 milles de distance l'un de l'autre, je résous, je crois, le problème que rien n'est plus facile que d'établir dans la province de Québec et dans celle d'Ontario, des hauts-fourneaux au moyen desquels vous pouvez, non seulement produire des quantités illimitées de fer fabriqué avec du charbon de bois, mais encore du fer fabriqué avec du charbon anthracite.

Non seulement nous devons avoir la balance du commerce, mais nous devons avoir des hauts-fourneaux ; non-seulement nous devons avoir ces fourneaux à Londonderry où ils ont été établis, mais nous devons en avoir à Cobourg, à la Baie Weller et à Kingston. Dans un moment de faiblesse, la chambre approuva l'honorable monsieur qui parlait ainsi. Je demande maintenant, où sont ces fourneaux promis par l'honorable ministre des finances ? Répondez. Ils n'ont pas été établis. L'honorable député qui promettait l'établissement de fourneaux